



第 三 節	.....	一九三
第 五 条	事務総局	一九三
第 五 節	無線通信部門	一九四
第 七 条	世界無線通信会議	一九四
第 八 条	無線通信総会	一九五
第 九 条	地域無線通信会議	一九五
第 十 一 条	無線通信研究委員会	一九六
第 十 一 条の A	無線通信諮問委員会	一九七
第 十 二 条	無線通信局	一九七
第 六 節	電気通信標準化部門	一九九
第 十 三 条	世界電気通信標準化総会	一九九
第 十 四 条	電気通信標準化研究委員会	二〇〇
第 十 四 条の A	電気通信標準化諮問委員会	二〇〇
第 十 五 条	電気通信標準化局	二〇一
第 七 節	電気通信開発部門	二〇二
第 十 六 条	電気通信開発会議	二〇二
第 十 七 条	電気通信開発研究委員会	二〇三
第 十 七 条の A	電気通信開発諮問委員会	二〇三
第 十 八 条	電気通信開発局	二〇四
第 八 節	三部門に共通の規定	二〇五
第 十 九 条	主管庁以外の団体及び機関の連合の活動への参加	二〇五
第 二 十 条	研究委員会の業務の方法	二〇七
第 二 一 章	会議及び総会に関する一般規定	二〇九
第 二 十 三 条	招請政府がある全権委員会への招請及び参加の承認	二〇九
第 二 十 四 条	招請政府がある無線通信会議への招請及び参加の承認	二一〇

第二十五条	招請政府がある無線通信総会、世界電気通信標準化総会及び電気通信開発会議への招請及び参加の承認	一一〇
第二十六条	構成国の請求又は理事会の提案による世界会議又は総会の招集又は取りやめに関する手続	一一一
第二十七条	構成国の請求又は理事会の提案による地域会議の招集に関する手続	一一二
第二十八条	招請政府がない会議又は総会に関する規定	一一三
第二十九条	会議又は総会の場所又は期日の変更	一一三
第三十条	会議に対する提案及び報告の提出の期限及び方法	一一四
第三十一条	会議のための委任状	一一四
第三十二条	会議及び他の会合の内部規則	一一六
第三十二条のA	投票権	一一六
第三十二条のB	留保	一一七
第四章	その他の規定	一一七
第三十三条	会計	一一八
第三十五条	言語	一二〇
第五章	電気通信業務の運用に関する諸種の規定	一二一
第三十七条	計算書の作成及び決済	一二一
第三十八条	貨幣単位	一二二
第四十条	暗語	一二二
第六章	仲裁及び改正	一二三
第四十一条	仲裁手続(憲章第五十六条参照)	一二三
第四十二条	この条約の改正に関する規定	一二三
附属書		一二四
二 効力発生の日		一二四
末 文		一二五

## 序

全権委員会議（千九百九十四年京都）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）を改正する文書（全権委員会議（千九百九十八年ミネアポリス）において採択された改正

### 第一部 序

全権委員会議（千九百九十四年京都）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）の関連規定、特に第四十二条の規定に基づき、及び当該関連規定を適用して、国際電気通信連合全権委員会議（千九百九十八年ミネアポリス）は、同条約の次の改正を採択した。

### 第一章 連合の運営

#### 第二節

##### 第一条 全権委員会議

全権委員  
会議

国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

INSTRUMENT D'AMENDEMENT A  
LA CONVENTION  
DE L'UNION INTERNATIONALE  
DES TELECOMMUNICATIONS  
(GENÈVE, 1992)

telle qu'amendée par  
la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)

(Amendements adoptés par la  
Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998))

### PARTIE I - Avant-propos

En vertu et en application des dispositions pertinentes de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) telle qu'amendée par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), et notamment des dispositions de son article 42, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Minneapolis, 1998) a adopté les amendements ci-après à la Convention précitée:

#### CHAPITRE I

##### Fonctionnement de l'Union

#### SECTION 1

##### ARTICLE 1

La Conférence de plénipotentiaires

# 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

- 二 第二号を次のように改める。
  - (2) 全権委員会議の正確な場所及び期日は、実行可能なときは前回の全権委員会議が定め、これが不可能なときは構成国の過半数の同意を得て理事会が定める。
- 四 第四号を次のように改める。
  - (a) 構成国の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 六 (2) 第四号又は第五号のいずれの場合の変更も、構成国の過半数の同意を要する。

## 第二条 選挙及び関係事項

### 理事会

- 第七号を次のように改める。
  - 七 1 理事会の構成員として選出された構成国は、第一〇号から第二三号までに定めるところにより欠員が生じたものとされる場合を除くほか、新たな理事会が選出される日までその任務を行う。これらの構成国は、再選されることができる。
- 第八号を次のように改める。
  - 八 2 (1) 全権委員会議から全権委員会議までの間において理事会に欠員が生じた場合には、同一の地域に属する構成国で、前回の投票において当選しなかったもののうち最も投票数を得たものが、権利として理事会の構成員となる。
- 第九号を次のように改める。
  - 九 (2) 何らかの理由により第八号に定める手続に従って理事会の欠員を満たすことができない場合には、理事会の議長は、関係地域の他の構成国に対し、一箇月の期間内に立候補するよう要請する。(1)の期間が経過した後、理事会の議長は、構成国に対し、理事会の新たな構成員を選出するよう要請する。その選出は、通信による秘密投票によって行うものとし、第八号に規定する投票数を得ることを必要とする。その新たな構成員は、次回の権限のある全権委員会議が新たな理事会の選挙を行うまでその地位にとどまる。

第二三号を次のように改める。

- mod 2 2) Si cela est pratiquement possible, le lieu précis et les dates exactes d'une Conférence de plénipotentiaires sont fixés par la Conférence de plénipotentiaires précédente; dans le cas contraire, ce lieu et ces dates sont déterminés par le Conseil avec l'accord de la majorité des Etats Membres.

- mod 4 a) à la demande d'au moins un quart des Etats Membres, adressée individuellement au Secrétaire général;

- mod 6 2) Ces changements exigent l'accord de la majorité des Etats Membres.

## ARTICLE 2

### Elections et questions connexes

#### Le Conseil

- mod 7 1) Sauf en cas de vacance se produisant dans les conditions spécifiées aux numéros 10 à 12 ci-dessous, les Etats Membres élus au Conseil remplissent leur mandat jusqu'à la date à laquelle un nouveau Conseil est élu. Ils sont rééligibles.

- mod 8 2) 1) Si, entre deux Conférences de plénipotentiaires, une vacance se produit au sein du Conseil, le siège revient de droit à l'Etat Membre qui a obtenu, lors du dernier scrutin, le plus grand nombre de suffrages parmi les Etats Membres qui font partie de la même région et dont la candidature n'a pas été retenue.

- mod 9 2) Quand, pour une raison quelconque, un siège vacant ne peut être pourvu en respectant la procédure indiquée au numéro 8 ci-dessus, le président du Conseil invite les autres Etats Membres de la région à poser leur candidature dans le délai d'un mois à compter de la date d'appel à candidature. A la fin de cette période, le président du Conseil invite les Etats Membres à élire le nouvel Etat Membre du Conseil. L'élection a lieu à bulletin secret par correspondance. La même procédure que celle indiquée ci-dessus est requise. Le nouvel Etat Membre du Conseil conserve son poste jusqu'à l'élection du nouveau Conseil par la Conférence de plénipotentiaires compétente suivante.

- mod 12 b) lorsqu'un Etat Membre se démet de ses fonctions d'Etat Membre du

- 一一二 (b) 構成国が理事会の構成員としての地位を放棄した場合
- 第三条の表題を次のように改める。
- その他の会議及び総会
- 第三号を次のように改める。
- 三三 1 全権委員会議から全権委員会議までの間、憲章の関連規定に従い、通常、次に掲げる場合の世界会議及び総会を招集する。
- 第二四号を次のように改める。
- 二四 (a) 一回又は二回の世界無線通信会議
- 第二五号を次のように改める。
- 二五 (b) 一回の世界電気通信標準化総会
- 第二七号を次のように改める。
- 二七 (d) 一回又は二回の無線通信総会
- 第二九号を次のように改める。
- 二九 削除
- 第三〇号を次のように改める。
- 三〇 追加の世界電気通信標準化総会を招集する」と。
- 第三三号を次のように改める。
- 三三 (b) 先立って開催された関係部門の世界会議又は総会が勧告し、かつ、理事会が承認する場合、無線通信総会については、その総会の勧告は、引き続き開催される世界無線通信会議が理事会意見を提出するため、同会議に送付される。
- 第三四号を次のように改める。
- 三四 (c) 構成国の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 第三九号を次のように改める。
- 三九 (c) 関係地域に属する構成国の少なくとも四分の一が事務総局長に対して個別に請求する場合
- 第四一号を次のように改める。

Conseil.

ARTICLE 3

Autres conférences et assemblées

- mod 23 1 Conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution, les conférences et assemblées mondiales de l'Union ci-après sont normalement convoquées dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires:
- mod 24 a) une ou deux conférences mondiales des radiocommunications;
- mod 25 b) une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications;
- mod 27 d) une ou deux assemblées des radiocommunications.
- sup 29
- mod 30 - une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications additionnelle peut être convoquée.
- mod 33 b) sur recommandation de la conférence ou assemblée mondiale précédente du Secteur concerné, sous réserve d'approbation par le Conseil, dans le cas de l'assemblée des radiocommunications, la recommandation de l'assemblée est transmise à la conférence mondiale des radiocommunications suivante pour commentaires à l'intention du Conseil.
- mod 34 c) à la demande d'au moins un quart des Etats Membres, adressée individuellement au Secrétaire général;
- mod 39 c) à la demande d'au moins un quart des Etats Membres appartenant à la région intéressée, adressée individuellement au Secrétaire général;
- mod 41 5 1) Le lieu précis et les dates exactes d'une conférence mondiale ou

# 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

一九〇

四一 5 (1) 世界会議、地域会議又は部門の総会の正確な場所及び期日は、全権委員会議が定めることができる。

第四二号を次のように改める。

四二 (2) 第四一号に定める決定が行われない場合は、世界会議又は部門の総会については構成国の過半数、地域会議については関係地域に属する構成国の過半数の同意を得て、理事がこれらの会議の正確な場所及び期日を定める。いずれの会議についても、第四七号の規定を適用する。

第四四号を次のように改める。

四四 (a) 世界会議又は部門の総会については構成国の少なくとも四分の一が、地域会議については関係地域に属する構成国の少なくとも四分の一が請求する場合、その請求は、事務総局長に対して個別に行うものとし、事務総局長は、承認を得るためこれを理事会に提出する。

第四六号を次のように改める。

四六 (2) 第四四号及び第四五号に規定する場合には、提案された変更は、第四七号に定めるところに従って、世界会議又は部門の総会については構成国の過半数、地域会議については関係地域に属する構成国の過半数の同意を得ない限り、最終的に採択されない。

第四七号を次のように改める。

四七 7 第四二号、第四六号、第一一八号、第一三三号、第一三八号、第三〇二号、第三〇四号、第三〇五号、第三〇七号及び第三二二号の規定に係る協議において、理事会が定める期間内に回答しない構成国は、当該協議に参加しないものとみなし、したがって、過半数の計算においては、考慮に入れない。受領した回答の数が協議を受けた構成国の数の二分の一を超えない場合には、新たな協議を行い、その結果は、投票総数のいかなる間わず最終的なものとする。

## 第二節

### 第四条 理事会

## 理事会

regionale ou d'une assemblee d'un Secteur peuvent être fixés par une Conférence régionale ou d'une assemblee d'un Secteur peuvent être fixés par une Conférence de plénipotentiaires.

MOD 42

2) En l'absence de décision sur ce sujet, le lieu précis et les dates exactes sont déterminés par le Conseil avec l'accord de la majorité des Etats Membres s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblee d'un Secteur, et de la majorité des Etats Membres appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence régionale; dans les deux cas, les dispositions du numéro 47 ci-dessus s'appliquent.

MOD 44

c) à la demande d'au moins un quart des Etats Membres s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblee d'un Secteur, ou d'un quart des Etats Membres appartenant à la région intéressée, s'il s'agit d'une conférence régionale. Les demandeurs sont adressés individuellement au Secrétaire général qui en saisit le Conseil aux fins d'approbation;

MOD 46

2) Dans les cas visés aux numéros 44 et 45 ci-dessus, les modifications proposées ne sont définitivement adoptées qu'avec l'accord de la majorité des Etats Membres s'il s'agit d'une conférence mondiale ou d'une assemblee d'un Secteur, ou de la majorité des Etats Membres appartenant à la région considérée s'il s'agit d'une conférence régionale, sous réserve des dispositions du numéro 47 ci-dessus.

MOD 47

7 Dans les consultations visées aux numéros 42, 46, 118, 123, 138, 302, 304, 305, 307 et 312 de la présente Convention, les Etats Membres qui n'ont pas répondu dans le délai fixé par le Conseil sont considérés comme n'ayant pas participé à ces consultations et en conséquence ne sont pas pris en considération dans le calcul de la majorité. Si le nombre des réponses reçues ne dépasse pas la moitié du nombre des Etats Membres consultés, on procède à une nouvelle consultation dont le résultat est déterminant quel que soit le nombre de suffrages exprimés.

## SECTION 2

### ARTICLE 4

#### Le Conseil

MOD 50

1 Le nombre des Etats Membres du Conseil est fixé par la Conférence de plénipotentiaires qui se tient tous les quatre ans.

第五〇A号を次のように改める。

五〇A 2 理事会の構成員の数は、構成国の総数の二十五パーセントを超えてはならない。

mod 50A 2 Ce nombre ne doit pas dépasser 25% du nombre total des Etats Membres.

mod 53 3) Dans l'intervalle des sessions ordinaires, il peut être convoqué, en principe au siège de l'Union, par son président, à la demande de la majorité de ses Etats Membres, ou à l'initiative de son président dans les conditions prévues au numéro 18 de la présente Convention.

mod 55 4 Au début de chaque session ordinaire, le Conseil élit, parmi les représentants de ses Etats Membres et en tenant compte du principe du roulement entre les régions, ses propres président et vice-président. Ceux-ci restent en fonctions jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire suivante et ne sont pas rééligibles. Le vice-président remplace le président en l'absence de ce dernier.

mod 56 5 Dans la mesure du possible, la personne désignée par un Etat Membre du Conseil pour siéger au Conseil est un fonctionnaire de son administration des télécommunications ou est directement responsable devant cette administration ou en son nom; cette personne doit être qualifiée en raison de son expérience des services de télécommunication.

mod 57 6 Seuls les frais de voyage, de subsistance et d'assurance engagés par le représentant de chacun des Etats Membres du Conseil pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil sont à la charge de l'Union.

mod 58 7 Le représentant de chacun des Etats Membres du Conseil a le droit d'assister en qualité d'observateur à toutes les réunions des Secteurs de l'Union.

mod 60 9 Le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les directeurs des Bureaux participent de plein droit aux délibérations du Conseil, mais sans prendre part aux votes. Toutefois, le Conseil peut tenir des séances réservées aux seuls représentants de ses Etats Membres.

mod 60A

Un Etat Membre qui n'est pas Etat Membre du Conseil peut, s'il en avise préalablement le Secrétaire général, envoyer à ses frais un observateur à des

第六〇号の次に次のように加える。

六〇A 理事会の構成員でない構成国は、事務総局長にあらかじめ通知した上で、一人のオブザーバーを理事会

## 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

一九二

並びにその委員及び作業部会の会合に自らの費用で派遣することができる。オブザーバーは、その会合において投票権又は発言する権利を有しない。

第六一号を次のように改める。

六一 10 理事会は、全権委員会議が採択した戦略計画の実施に関し事務総局長が作成した報告を毎年審査し、この報告に関して適当と認める措置をいふ。

第六九号を次のように改める。

六九 (3) 連合の職員は、公平な地理的配分及び専門職以上の職において女性が代表されることを確保するために必要な決定を行い、並びに当該決定の実施について監督する。

第七二号を次のように改める。

七二 (7) 憲章第五〇号の規定に係る全権委員会議の決定及び憲章第五一号の規定に従って同会議が定める会計上の限度額を考慮して、連合の二年予算を審査し及び決定し、並びに次の二年の期間に際し予算の見積書を検討すること。理事会は、かかる限りの節減を行うべき旨を、他方、できる限り速やかに満足すべき結果を得ることが連合の責務であることと留意する。この場合において、理事会は、第八六号に規定する事務総局長による報告において表明される調整委員会の意見及び第一〇二号に規定する会計報告を考慮に入れる。

第七五号を次のように改める。

七五 (9) 連合の会議又は総会に必要な措置をこることに並びに世界会議又は総会については構成国の過半数、地域会議については関係地域に属する構成国の過半数の同意を得て、これらの会議又は総会を準備し及び組織するために事務総局長及び連合の各部門が行う技術的援助その他の援助に関し、事務総局長及び連合の各部門に適当な指示を与えること。

第七九号を次のように改める。

七九 (3) 憲章、この条約、業務規則及びこれらの附属書に規定されておらず、かつ、次の権限の少なくとも一つまで解決が待たなければならない問題を暫定的に処理するため、構成国の過半数の同意を得て、必要ならしめる措置をいふ。

第八一号を次のように改める。

八一 (4) 会期の後でできる限り速やかに、業務の概要記録及び有用と認めらるるすべての文書を構成国に送付する。

séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail. Un observateur n'a ni le droit de vote ni le droit à la parole.

MOD 61 10 Le Conseil examine chaque année le rapport établi par le Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires et lui donne la suite qu'il juge appropriée.

MOD 69 3) prend les décisions nécessaires pour assurer la répartition géographique équitable du personnel de l'Union ainsi que la représentation des femmes dans les catégories professionnelle et supérieure et contrôle l'exécution de ces décisions.

MOD 73 7) examine et arrête le budget biennal de l'Union et examine le budget prévisionnel pour le cycle de deux ans suivant le budget considéré, compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires concernant le numéro 50 de la Constitution et des limites financières fixées par ladite Conférence conformément aux dispositions du numéro 51 de la Constitution; il réalise toutes les économies possibles, mais garde à l'esprit l'obligation faite à l'Union d'obtenir des résultats satisfaisants aussi rapidement que possible. Ce faisant, le Conseil tient compte des vues du Comité de coordination exposées dans le rapport du Secrétaire général dont il est question au numéro 86 de la présente Convention, et du rapport de gestion financière mentionné au numéro 101 de la présente Convention.

MOD 75 9) prend les dispositions nécessaires pour la convocation des conférences ou assemblées de l'Union et fournit au Secrétaire général et aux Secrétes de l'Union, avec l'accord de la majorité des Etats Membres s'il s'agit d'une conférence ou assemblée mondiale, ou de la majorité des Etats Membres appartenant à la région intéressée s'il s'agit d'une conférence régionale, des directives appropriées en ce qui concerne leur assistance technique et autre à la préparation et à l'organisation des conférences ou assemblées.

MOD 79 13) prend toutes les dispositions nécessaires, après accord de la majorité des Etats Membres, pour résoudre à titre provisoire les cas non prévus dans la Constitution, dans la présente Convention, dans les Règlements administratifs et leurs annexes, pour la solution desquels il n'est plus possible d'attendre la conférence compétente suivante.

MOD 81 15) envoie aux Etats Membres, le plus tôt possible après chacune de ses sessions, des comptes rendus succincts de ses travaux, ainsi que tous documents qu'il juge utiles.

ARTICLE 5  
Secrétariat général

八六号を次のように改める。

八六 (c) 調整委員会の援助の下に、前回の全権委員会議の後の電気通信を取り巻く環境の変化を不ず報告であって、連合の将来の政策及び戦略に関する勧告並びにその公上の影響に対する評価をならむものを作成し、理事会に提出すること。

第八六号の次に次のように加える。

八六 A (c)の2) 全権委員会議が採択した戦略計画の実施について調整し、理事会による審査のため、その実施に關して年次報告を作成すること。

第八七号の次に次のように加える。

八七 A (d)の2) 理事会による審査のため、事務総局の職員が行う活動の業務計画及び資金上の計画であつて、或る年度の實施を支援するためのものを毎年作成すること。

第一〇〇号を次のように改める。

一〇〇 (4) 調整委員会と協議を行い、かつ、できる限りの節減を行った後、全権委員会議が定める公計上の限度額を考慮して、連合の経費を文弁するための年予算の案を作成し、理事会に提出すること。この予算案は、三部門のそれぞれの経費に基づき予算（事務総局が与える予算上の指示に規定して作成されるもの）を、括する総合的なものとし、一の様式から成る。一の様式は、分担単位ごとの経費を伴わない予算額を示し、他の様式は、全権委員会議が定めた限度内の増額を伴う予算額（予備勘定のための繰入れを行った後のもの）を示す。予算に関する決議は、理事会の承認を得た後、すべての構成国に情報として送付する。

第一〇二号を次のように改める。

一〇二 (s) 調整委員会の援助の下に、連合の活動に關する年次報告を作成し、理事会の承認を得た後、すべての構成国に送付すること。

第一〇二号の次に次のように加える。

一〇二 A (s)の2) 憲章第七六A号に規定する特別取極を管理する。その経理の費用は、当該取極の構成国と事務

MON 86 c)

prépare, avec l'assistance du Comité de coordination, et soumet au Conseil un rapport faisant état de l'évolution de l'environnement des télécommunications depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires et contenant des recommandations relatives à la politique et à la stratégie futures de l'Union, ainsi qu'une évaluation de leurs répercussions financières;

ADD 86A cbis)

coordonne la mise en œuvre du plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires et prépare un rapport annuel sur cette mise en œuvre pour examen par le Conseil.

ADD 87A dbis)

établit chaque année, pour examen par le Conseil, un plan opérationnel et un plan financier des activités que doit entreprendre le personnel du Secrétariat général pour faciliter la mise en œuvre du plan stratégique.

MON 100 q)

après consultation du Comité de coordination et après avoir réalisé toutes les économies possibles, prépare et soumet au Conseil un projet de budget biennal couvrant les dépenses de l'Union en tenant compte des limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires. Ce projet de budget se compose d'un budget global regroupant les budgets fondés sur les coûts de chacun des trois Secteurs, établis conformément aux directives budgétaires émanant du Secrétaire général et comprenant deux versions. Une version correspond à une croissance zéro de l'unité contributive, l'autre à une croissance inférieure ou égale à toute limite fixée par la Conférence de plénipotentiaires, après prélèvement éventuel sur le compte de provision. La résolution relative au budget, après approbation par le Conseil, est transmise à titre d'information à tous les Etats Membres;

MON 102 s)

avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Etats Membres;

ADD 102A sbis)

gère les arrangements spéciaux mentionnés au numéro 76A de la Constitution, le coût de cette gestion devant être supporté par les

# 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

一九四

総局長との間で合意される方法で当該署名国が負担する。

signataires de ces arrangements d'une manière établie par accord entre eux et le Secrétaire général.

## SECTION 4

### ARTICLE 6

#### Comité de coordination

mod 109

2 Le Comité doit s'efforcer de formuler ses conclusions par accord unanime.

S'il n'est pas appuyé par la majorité du Comité, le président peut, dans des circonstances exceptionnelles, prendre des décisions sous sa propre responsabilité, s'il estime que le règlement des questions en cause est urgent et ne peut attendre la session suivante du Conseil. Dans ces circonstances, il fait rapport promptement et par écrit aux Etats Membres du Conseil sur ces questions, en indiquant les raisons qui l'ont amené à prendre ces décisions, et en leur communiquant les vues, exposés par écrit, des autres membres du Comité. Si les questions étudiées dans de telles circonstances ne sont pas urgentes mais néanmoins importantes, elles doivent être soumises à l'examen du Conseil à sa session suivante.

## SECTION 5

#### Secteur des radiocommunications

### ARTICLE 7

#### Conférences mondiales des radiocommunications

mod 117

d) la détermination des thèmes que l'assemblée des radiocommunications et les commissions d'études des radiocommunications doivent étudier, ainsi que les questions que cette assemblée devra examiner concernant les futures conférences des radiocommunications.

mod 118

2) Le cadre général de cet ordre du jour devrait être fixé quatre à six ans à l'avance et l'ordre du jour définitif est fixé par le Conseil de préférence deux ans

無線通信  
部門

第五節 無線通信部門

世界無線  
通信會議

第十七条 世界無線通信會議

第二十七号を次のように改める。

二一七 (d) 無線通信総会及び無線通信研究委員会が研究しなければならない題材並びに同総会が将来の無線通信會議との関係において検討しなければならない問題の特定

第二十二号を次のように改める。

無線通信  
総会

地域無線  
通信会議

一一八 (2) 世界無線通信会議の議事日程の大半は、会議の六年前から四年前までの間に定めるべきであり、また、その最終的な議事日程は、理事会が、第四七号に定める(イ)に従い、可能な場合は会議の二年前に、構成国の過半数の同意を得て定める。これら(二)の様式の議事日程を定めるに当たっては、第一二六号の規定に基づいて行われる世界無線通信会議の勧告を基礎とする。

第一二二号を次のように改める。

一一九 (a) 構成国の少なくとも四分の一が請求する場合、その請求は、事務総局長に対して個別に行うものとし、事務総局長は、承認を得るため、これを理事会に提出する。

第一二三号を次のように改める。

一二〇 (2) 世界無線通信会議の議事日程の変更の提案は、第四七号(イ)に従い、構成国の過半数の同意を得ない限り、最終的に採択されない。

第八条 無線通信総会

第一二二号を次のように改める。

一二三 (1) 無線通信研究委員会が第一五七号の規定に従って作成した報告を審査し、この報告中の報告案を承認し、修正し又は否決し、及び無線通信諮問委員会が第一六〇号の規定に従って作成した報告を審査する(イ)。

第一二六号を次のように改める。

一二六 (6) 将来の無線通信会議の議事日程に掲げられる可能性がある事項に関する業務の進捗状況につき、次回の世界無線通信会議に報告する(イ)。

第一二七号の次に次のように加える。

一二七 A 無線通信総会は、助言を得るため、その権限内の特定の問題について無線通信諮問委員会に付託することができる。

第九条 地域無線通信会議

第一三八号を次のように改める。

国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

avant la conférence, avec l'accord de la majorité des Etats Membres, sous réserve des dispositions du numéro 47 de la présente Convention. Ces deux versions de l'ordre du jour sont fondées sur les recommandations de la conférence mondiale des radiocommunications, en application des dispositions du numéro 126 de la présente Convention.

mod 121 a) à la demande d'au moins un quart des Etats Membres, adressée individuellement au Secrétaire général qui en saisit le Conseil aux fins d'approbation; ou

mod 123 2) Les projets de modification de l'ordre du jour d'une conférence mondiale des radiocommunications ne sont définitivement adoptés qu'avec l'accord de la majorité des Etats Membres, sous réserve des dispositions du numéro 47 de la présente Convention.

ARTICLE 8

Assemblées des radiocommunications

mod 131 1) examiner les rapports des commissions d'études établis conformément aux dispositions du numéro 157 de la présente Convention et approuvé, modifier ou rejeter les projets de recommandation que contiennent ces rapports, et examiner les rapports du Groupe consultant des radiocommunications établis conformément aux dispositions du numéro 160H de la présente Convention;

mod 136 6) fait rapport à la conférence mondiale des radiocommunications suivante sur l'avancement des travaux concernant des points qui peuvent être inscrits à l'ordre du jour de futures conférences des radiocommunications.

mod 137A Une assemblée des radiocommunications peut adresser au Groupe consultant des radiocommunications, pour avis, des questions spécifiques relevant de son domaine de compétence.

ARTICLE 9

Conférences régionales des radiocommunications

mod 138 L'ordre du jour d'une conférence régionale des radiocommunications ne peut porter que sur des questions de radiocommunication particulières de

一三八 地域無線通信会議の議事日程には、地域的性質を有する特定の無線通信の問題、無線通信規則委員会及び無線通信局による関係地域に関する活動について同委員会及び同局に与える指示を含む。ただし、この指示は、他の地域の利益に反するものであってはならない。( )のみを掲げることが出来る。同会議はその議事日程に掲げる問題に限り、討議することが出来る。第一一八号から第二三三号までの規定は、関係地域の構成国の間において、地域無線通信会議について適用する。

第二三九号を次のように改める。

二三九 削除

第十一條 無線通信研究委員会

無線通信  
研究委員  
会

第一四九号を次のように改める。

一四九 2 (1) 無線通信研究委員会は、無線通信総会が定めた手続に従って採択された問題を研究し、第二四六A号から第二四七号までに定める手続に従って採択される報告の案を作成する。

第一四九号の次に次のように加える。

一四九B (2) 無線通信研究委員会は、また、世界無線通信会議の決議及び勧告において特定された題材を研究する。その研究の結果は、勧告又は第一五六号の規定に従って作成される報告に含める。

第一五〇号を次のように改める。

一五〇 (3) これらの問題及び題材の研究は、第一五八号の規定に従う( )を条件として、次に掲げるものを対象とする。

第一五一号を次のように改める。

一五一 (a) 地上無線通信及び宇宙無線通信における無線周波数スペクトルの使用並びに対地静止衛星軌道その他の衛星軌道の使用

第一五五号を次のように改める。

一五五 (3) これらの研究は、原則として経済的な問題を扱わないものとするが、複数の技術的な又は運用上の解決方法の比較を前提とする場合には、経済的な要素を考慮に入れることができる。

第十一條の次に次の一條を加える。

caractère régional, y compris des directives destinées au Comité du Règlement des radiocommunications et au Bureau des radiocommunications en ce qui concerne leurs activités intéressant la région dont il s'agit, à condition que ces directives ne soient pas contraires aux intérêts d'autres régions. Seules les questions inscrites à son ordre du jour peuvent y être débattues. Les dispositions des numéros 118 à 123 de la présente Convention s'appliquent aux conférences régionales des radiocommunications, mais uniquement en ce qui concerne les Etats Membres de la région concernée.

sup 139

ARTICLE 11

Commissions d'études des radiocommunications

mod 149 2 1) Les commissions d'études des radiocommunications étudient des Questions adoptées conformément à une procédure établie par l'Assemblée des radiocommunications et rédigent des projets de recommandation qui doivent être adoptés conformément à la procédure énoncée aux numéros 246A à 247 de la présente Convention.

add 149B 2) Les commissions d'études des radiocommunications étudient également des thèmes déterminés dans les résolutions et recommandations des conférences mondiales des radiocommunications. Les résultats de ces études figurent dans des recommandations ou dans les rapports élaborés conformément au numéro 156 ci-après.

mod 150 3) Sous réserve des dispositions du numéro 158 ci-dessous, l'étude des questions et des thèmes susmentionnés porte essentiellement sur:

mod 151 a) Utilisation du spectre des fréquences radioélectriques dans les radiocommunications de Terre et les radiocommunications spatiales et celle de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites;

mod 155 3) En règle générale, ces études ne portent pas sur des questions d'ordre économique, mais dans les cas où elles supposent des comparaisons entre plusieurs solutions techniques ou opérationnelles, les facteurs économiques peuvent être pris en considération.

## 第十一条のA 無線通信諮問委員会

一六〇A 1 無線通信諮問委員会は、構成国の主管庁の代表者、部門構成員の代表者及び研究委員会の議長に開放するものとし、無線通信局長を通じて行動する。

一六〇B 2 無線通信諮問委員会は、次のことを行う。

一六〇C (1) 無線通信会議の準備、無線通信総会及び研究委員会に関する優先順位、計画、運用、財政事項及び戦略並びに連合の会議、無線通信総会又は理事会が指定する特定の問題を検討する<sup>1)</sup>。

一六〇D (2) 第三十三号の規定に基づいて作成する作業計画の実施に関する進捗状況を検討する<sup>2)</sup>。

一六〇E (3) 研究委員会の業務のための指針を提供する<sup>3)</sup>。

一六〇F (4) 他の標準化機関、電気通信標準化部門、電気通信開発部門及び事務総局との協力及び調整を促進するための措置を勧告する<sup>4)</sup>。

一六〇G (5) 無線通信総会が採用した運営方法に抵触しない運営方法を採用する<sup>5)</sup>。

一六〇H (6) 無線通信局長のため、これらの事項に関する措置を示す報告書を作成する<sup>6)</sup>。

## 第十二条 無線通信局

第一六四号を次のように改める。

一六四 (a) 無線通信研究委員会及び無線通信局の準備作業を調整し、その準備作業の結果を構成国及び無線通信部門の部門構成員に通報し、構成国及び無線通信部門の部門構成員の意見を取りまとめ、並びに総合的な報告を無線通信会議に提出すること。その報告には、規制の性質を定める提案を含める

## 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年シネアポリス）

Ann

## ARTICLE 11A

## Groupe consultatif des radiocommunications

Ann 160A 1 Le Groupe consultatif des radiocommunications est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents des commissions d'études; il agit par l'intermédiaire du directeur.

Ann 160B 2 Le Groupe consultatif des radiocommunications:

Ann 160C 1) examine les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et la préparation des conférences des radiocommunications ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil;

Ann 160D 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail établi conformément aux dispositions du numéro 132 de la présente Convention;

Ann 160E 3) fournit des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études;

Ann 160F 4) recommande des mesures visant notamment à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général;

Ann 160G 5) adopte ses propres méthodes de travail compatibles avec celles adoptées par l'Assemblée des radiocommunications;

Ann 160H 6) élabore un rapport à l'intention du directeur du Bureau des radiocommunications, en indiquant les mesures prises concernant les points ci-dessus.

## ARTICLE 12

## Bureau des radiocommunications

Ann 164 a) coordonne les travaux préparatoires des commissions d'études et du Bureau, communique aux Etats Membres et aux Membres du Secteur les résultats de ces travaux, recueille leurs commentaires et soumet un rapport de synthèse à la conférence, qui peut inclure des propositions d'ordre réglementaire;

国際電気通信連合条約の改正（一九九八年シネアポリス）

一九八

（一七）がである。

第二六九号を次のように改める。

一七九

(b) すべての構成国に無線通信規則委員会の手続規則を通知し、同規則に關して主席者が提出した意見を取りまとめること。

第二七五号の次に次のように加える。

一七五 A

(302) 無線通信諮問委員会に対し必要な支援を行い、並びに構成国、無線通信部門の部門構成員及び理事会对し同諮問委員会の業務の結果について毎年報告すること。

一七五 B

(303) 無線通信研究委員会の業務への開発途上国の参加を奨励するため、実務的な措置をとること。

第二七七号を次のように改める。

一七七

(a) 有害な混信を生ずるおそれのある周波数スペクトルの部分におけるできる限り多数の無線通信路の運用及び対地静止衛星軌道その他の衛星軌道の公平、効果的かつ経済的な使用のため、援助を要請する構成国の必要性、開発途上国の特別な必要性及び特定の国の特殊な地理的事情を考慮して、意見を提出するために研究を行うこと。

第二七八号を次のように改める。

一七八

(b) 機械による読取りが可能な形式その他の形式により構成国及び部門構成員とデータを交換し、並びに無線通信部門の文書及びデータベースを作成し及び常時整備しておくこと。また、必要に応じて事務総局長と協力して、それらの文書及びデータベースを憲章第二七三号の規定に従い連合の業務川言語により公表するために有用なすべての措置をとること。

第二八〇号を次のように改める。

一八〇

(d) 世界無線通信会議に提出する報告において、前回の同会議の後の無線通信部門の活動を報告すること。世界無線通信会議が予定されない場合には、前回の同会議の後の二年の期間における同部門の活動に關する報告を理事会に提出し、並びに参考のために構成国及び部門構成員に提出する。

第二八一号の次に次のように加える。

一八一 A

(e2) 第十一條の A の規定に基づく無線通信諮問委員会による検討を経て理事会が提出するため、無線通信局が行う活動の業務計画及び資金上の計画であつて無線通信部門全体を援するものものを毎年作成すること。

MOD 169 b) communiqué à tous les Etats Membres les règles de procédure du Comité et recueille les observations présentées par les administrations à ce sujet;

MOD 175A

3bis) fournit l'appui nécessaire au Groupe consultatif des radiocommunications et rend compte chaque année aux Etats Membres et aux Membres du Secteur des radiocommunications ainsi qu'au Conseil des résultats des travaux du groupe consultatif;

MOD 175B

3ter) prend des mesures concrètes pour faciliter la participation des pays en développement aux travaux des commissions d'études des radiocommunications;

MOD 177

a) effectuée des études afin de fournir des avis en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages préjudiciables peuvent se produire, ainsi qu'en vue de l'utilisation équitable, efficace et économique de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites, compte tenu des besoins des Etats Membres qui requièrent une assistance, des besoins particuliers des pays en développement, ainsi que de la situation géographique particulière de certains pays;

MOD 178 b)

échange avec les Etats Membres et les Membres du Secteur des données sous une forme accessible en lecture automatique et sous d'autres formes, établi et tient à jour les documents et les bases de données du Secteur des radiocommunications et prend toutes mesures utiles avec le Secrétaire général, selon qu'il est nécessaire, pour qu'ils soient publiés dans les langues de travail de l'Union conformément au numéro 172 de la Constitution;

MOD 180 d)

rend compte, dans un rapport présenté à la conférence mondiale des radiocommunications, de l'activité du Secteur depuis la dernière conférence, si aucune conférence mondiale des radiocommunications n'est prévue, un rapport sur l'activité du Secteur pendant la période de deux ans suivant la dernière conférence est soumis au Conseil et, pour information, aux Etats Membres et aux Membres du Secteur;

MOD 181A ebis)

établit chaque année, pour examen par le Groupe consultatif des radiocommunications conformément à l'article 11A de la présente Convention et pour communication au Conseil, un plan opérationnel et un plan financier des activités que doit entreprendre le Bureau pour aider le Secteur dans son ensemble.

第六節 電気通信標準化部門

第十三条の表題を次のように改める。

世界電気通信標準化総会

第一八四号を次のように改める。

一八四 1 世界電気通信標準化総会は、憲章第一〇四号の規定により、電気通信の標準化に関する特定の問題を検討するために招集する。

第一八五号を次のように改める。

一八五 2 世界電気通信標準化総会が研究し及び勧告を作成する問題は、同総会が自己の定めたる手続に従って採択した問題又は全権委員会議その他の会議若しくは理事会が付託した問題とする。

第一八六号を次のように改める。

一八六 3 世界電気通信標準化総会は、憲章第一〇四号の規定に基づき、次のことを行う。

第一八七号を次のように改める。

一八七 (a) 電気通信標準化研究委員会が第一九四号の規定に従って作成した報告を審査し、(i)の報告中の勧告案を承認し、修正し又は否決し、及び電気通信標準化諮問委員会が第一九七J号及び第一九七K号の規定に従って作成した報告を審査すること。

第一九一号の次に次のように加える。

一九一A 4 世界電気通信標準化総会は、その権限内の特定の問題を、その問題について必要とされる措置を示して電気通信標準化諮問委員会に付託することができる。

一九一B 5 世界電気通信標準化総会においては、同総会が開催される国の政府が指名した者が議長となり、同総会が連合の所在地において開催されるときは、同総会で選出された者が議長となる。議長は、同総会で選出された副議長によって補佐される。

国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

SECTION 6

Secur de la normalisation des télécommunications

ARTICLE 13

mod Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

mod 184

1 Conformément au numéro 104 de la Constitution, une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications est convoquée pour examiner des questions spécifiques relatives à la normalisation des télécommunications.

mod 185

2 Les questions que doit étudier une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, sur lesquelles des recommandations sont formulées, sont celles que cette assemblée a adoptées conformément à ses propres procédures ou qui lui sont posées par la Conférence de plénipotentiaires, par une autre conférence ou par le Conseil.

mod 186

3 Conformément aux dispositions du numéro 104 de la Constitution, l'Assemblée:

mod 187

a) examine les rapports établis par les commissions d'études conformément aux dispositions du numéro 194 de la présente Convention et approuve, modifie ou rejette les projets de recommandation que contiennent ces rapports, et examine les rapports établis par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications conformément aux dispositions des numéros 197J et 197K de la présente Convention;

mod 190

d) regroupe, autant que possible, les questions qui intéressent les pays en développement, afin de faciliter la participation de ces derniers à leur étude;

mod 191A

4 Une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications peut confier des questions spécifiques relevant de son domaine de compétence au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications en indiquant les mesures à prendre concernant ces questions.

mod 191B

5 L'assemblée mondiale de normalisation des télécommunications est présidée par une personne désignée par le gouvernement du pays où la réunion a lieu ou, lorsque cette réunion se tient au siège de l'Union, par une personne élue par l'assemblée elle-même; le président est assisté de vice-présidents élus par l'assemblée.

# 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

1100

電気通信  
標準化研  
究委員会

## 第十四条 電気通信標準化研究委員会

第一九二号を次のように改める。

一九二 1 (1) 電気通信標準化研究委員会は、世界電気通信標準化総会が定めた手続に従って採択された問題を研究し、第二四六A号から第二四七号までに定められた手続に従って採択される勧告の案を作成する。

第一九四号を次のように改める。

一九四 (3) 各研究委員会は、世界電気通信標準化総会のため、業務の進捗状況、第一九二号に定める協議の手続に従って採択された勧告及び同総会が検討しなければならない新たな勧告案又は勧告の修正案又は報告を作成する。

第一九七号を次のように改める。

一九七 4 電気通信標準化部門の活動の検討を容易にするため、標準化に関係がある他の機関並びに無線通信部門及び電気通信開発部門との協力及び調整を奨励するための適当な措置がとられるべきである。これらの措置については、世界電気通信標準化総会が具体的な責務、参加の条件及び実施のための規則を定める。

第十四条の次に次の一条を加える。

### 第十四条のA 電気通信標準化諮問委員会

一九七C 1 電気通信標準化諮問委員会は、構成国の主管庁の代表者、部門構成員の代表者及び研究委員会の議長に開放する。

一九七D 2 電気通信標準化諮問委員会は、次のことを行う。

一九七E (1) 電気通信標準化部門の活動に関する優先順位、計画、運用、財政事項及び戦略を検討すること。

一九七F (2) 第一八八号の規定に基づいて作成する作業計画の実施に関する進捗状況を検討すること。

## ARTICLE 14 Commissions d'études de la normalisation des télécommunications

MOD 192 1 1) Les commissions d'études de la normalisation des télécommunications

étudient des Questions adoptées conformément à une procédure établie par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et rédigent des projets de recommandation qui doivent être adoptés conformément à la procédure énoncée aux numéros 246A à 247 de la présente Convention.

MOD 194 3) Chaque commission d'études élaboré, à l'intention de l'Assemblée

mondiale de normalisation des télécommunications, un rapport indiquant l'état d'avancement de ses travaux, les recommandations adoptées conformément à la procédure de consultation prévue au numéro 192 ci-dessus et les projets de recommandation nouvelle ou révisée que doit examiner l'Assemblée.

MOD 197 4 Afin de faciliter l'examen des activités du Secteur de la normalisation des

télécommunications, il convient de prendre des mesures propres à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organisations s'occupant de normalisation, avec le Secteur des radiocommunications et avec le Secteur du développement des télécommunications. Une assemblée mondiale de normalisation des télécommunications arrête les obligations spécifiques, les conditions de participation et les règles d'application de ces mesures.

### ARTICLE 14A

#### Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

ADD 197C 1 Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications est ouvert à la participation des représentants des administrateurs des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents des commissions d'études.

ADD 197D 2 Le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications:

ADD 197E 1) étudie les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies applicables aux activités du Secteur de la normalisation des télécommunications;

ADD 197F 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail établi conformément aux dispositions du numéro 188 de la présente Convention.

電気通信  
標準化諮  
問委員会

一九七G (3) 研究委員会が業務のための指針を提供する(1)。

一九七H (4) 他の関係機関、無線通信部門、電気通信開発部門及び事務総局との協力及び調整を促進するための措置を勧告する(1)。

一九七I (5) 世界電気通信標準化総会が採用した運営方法に抵触しない運営方法を採用する(1)。

一九七J (6) 電気通信標準化局長のため、これらの事項に関する措置を示す報告書を作成する(1)。

一九七K (7) 世界電気通信標準化総会のため、第一九一A号の規定に基づいて付託された問題について報告書を作成し、同総会に提出するため、当該報告書を電気通信標準化局長に送付する(1)。

第十五条 電気通信標準化局

第二〇〇号を次のように改める。

二〇〇 (a) 電気通信標準化研究委員会の議長と協議の上、世界電気通信標準化総会が承認した作業計画を毎年最新のものとする(1)。

第二〇一号を次のように改める。

二〇一 (b) 世界電気通信標準化総会及び電気通信標準化研究委員会の討議に、権利として、ただし顧問の資格で、参加する(1)。電気通信標準化局長は、電気通信標準化部門の総会及び会合の準備に不可欠なすべての措置をとるものとし、その措置をとるに当たっては、第九四号の規定により事務総局及び必要な場合には連合のその他の部門と協議し、並びにその準備に関して理事会が与えた指示に妥当な考慮を払う。

第二〇二号を次のように改める。

二〇二 (c) 国際電気通信規則の関連規定又は世界電気通信標準化総会の決定を適用するに当たり、主管庁が提供した情報を処理し、必要な場合には、それらの情報を適当な形式によって公表するための準備を行う(1)。

add 197G 3) fournit des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études;

add 197H 4) recommande des mesures visant notamment à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organismes complémentaires ainsi qu'avec le Secteur des radiocommunications, le Secteur du développement des télécommunications et le Secrétariat général;

add 197I 5) adopte des méthodes de travail compatibles avec celles adoptées par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications;

add 197J 6) élabore un rapport à l'intention du directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications en indiquant les mesures prises concernant les points ci-dessus;

add 197K 7) élabore un rapport à l'intention de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications sur les questions qui lui ont été confiées conformément au numéro 191A et le transmet au directeur pour soumission à l'Assemblée.

ARTICLE 15

Bureau de la normalisation des télécommunications

mod 200 a) met à jour chaque année, en concertation avec les présidents des commissions d'études de la normalisation des télécommunications, le programme de travail approuvé par l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications;

mod 201 b) participe de droit mais à titre consultatif aux délibérations des assemblées mondiales de normalisation des télécommunications et des commissions d'études de la normalisation des télécommunications. Le directeur prend toutes les mesures qui s'imposent pour la préparation des assemblées et des réunions du Secteur de la normalisation des télécommunications en consultant le Secrétariat général conformément aux dispositions du numéro 94 de la présente Convention et, si nécessaire, les autres Secteurs de l'Union, et en tenant dûment compte des directives du Conseil relatives à l'exécution de cette préparation;

mod 202 c) traite les informations communiquées par les administrations en application des dispositions pertinentes du Règlement des télécommunications internationales ou des décisions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et les prépare, le cas échéant, aux fins de publication sous une forme appropriée;

## 国際電気通信連合条約の改正（一九九八年ミネアポリス）

11011

第二〇三号を次のように改める。

- 二〇三 (d) 機械による読取りが可能な形式その他の形式により構成国及び部門構成員とデータを交換し、並びに電気通信標準化部門の文書及びデータベースを作成し及び必要に応じて常時整備しておくこと。また、必要に応じて事務総局長と協力して、それらの文書及びデータベースを憲章第七二号の規定に従い連合の業務用語により公表するために必要な措置をとること。

第二〇四号を次のように改める。

- 二〇四 (e) 世界電気通信標準化総会に提出する報告において、前回の同総会の後の電気通信標準化部門の活動を報告し、並びに二回目の同総会が招集される場合を除くほか、前回の同総会の後の二年の期間における同部門の活動に関する報告を理事会、構成国及び部門構成員に提出すること。

第二〇五号の次に次のように加える。

- 二〇五 A (f)(2) 電気通信標準化諮問委員会による検討を経て理事会に提出するため、電気通信標準化局が行う活動の業務計画及び資金上の計画であつて電気通信標準化部門全体を支援するためのものを毎年作成すること。
- 二〇五 B (g) 電気通信標準化諮問委員会に対し必要な支援を行い、並びに構成国、電気通信標準化部門の部門構成員及び理事会に対し同諮問委員会の業務の結果について毎年報告すること。
- 二〇五 C (h) 世界電気通信標準化総会の準備におきて、特に開発途上国の優先事項に関して、開発途上国に対して援助を与えること。

### 第七節 電気通信開発部門

#### 第十六条 電気通信開発会議

第二二三号を次のように改める。

- 2 電気通信開発会議の議事日程案は、電気通信開発局長が作成する。当該議事日程案は、事務総局長が

MOD 203 d)

échange avec les Etats Membres et les Membres du Secteur des données sous une forme accessible en lecture automatique et sous d'autres formes, établi et au besoin tient à jour les documents et les bases de données du Secteur de la normalisation des télécommunications et prend les mesures voulues avec le Secrétaire général, selon qu'il est nécessaire, pour qu'ils soient publiés dans les langues de travail de l'Union conformément au numéro 172 de la Constitution;

MOD 204 e)

rend compte, dans un rapport présenté à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, de l'activité du Secteur depuis la dernière assemblée et soumet au Conseil ainsi qu'aux Etats Membres et aux Membres du Secteur un rapport sur l'activité de ce Secteur pendant la période de deux ans suivant la dernière assemblée, sauf si une deuxième assemblée est convoquée;

MOD 205A f)(2)

établit chaque année, pour examen par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications et pour communication au Conseil, un plan opérationnel et un plan financier des activités que doit entreprendre le Bureau pour aider le Secteur dans son ensemble.

MOD 205B g)

fournit l'appui nécessaire au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications et rend compte chaque année aux Etats Membres et aux Membres du Secteur de la normalisation des télécommunications ainsi qu'au Conseil des résultats de ses travaux.

MOD 205C h)

apporte son assistance aux pays en développement dans les travaux préparatoires des assemblées mondiales de normalisation, notamment pour l'étude de questions revêtant un caractère prioritaire pour ces pays.

### SECTION 7

#### Secteur du développement des télécommunications

#### ARTICLE 16

#### Conférences de développement des télécommunications

MOD 213 2

Le projet d'ordre du jour des conférences de développement des télécommunications est établi par le directeur du Bureau de développement des télécommunications; il est soumis par le Secrétaire général à l'approbation du Conseil avec l'assentiment d'une majorité des Etats Membres dans le cas d'une conférence

電気通信  
開発研究  
委員会

- 理事会に提出するものとし、第四七号に定める(二)号に於て、世界電気通信開発会議については構成国の過半数、地域電気通信開発会議については関係地域に属する構成国の過半数の同意を得て承認される。
- 第二三三号の次に次のように加える。
- 二三三 A 3 世界電気通信開発会議は、助言を得るため、その権限内の特定の問題については電気通信開発諮問委員会に付託する事ができる。

第十七条 電気通信開発研究委員会

- 第二二五号の次に次のように加える。
- 二二五 A 3 各電気通信開発研究委員会は、世界電気通信開発会議のため、業務の進捗状況及び同会議が検討しなければならぬ新たな勧告案又は勧告の修正案を、必ず報告を作成する。
- 二二五 B 4 電気通信開発研究委員会は、問題を研究し、第二四六 A号から第二四七号までに定める手続に従って採択される勧告の案を作成する。

第十七条の次に次の一条を加える。

第十七条の A 電気通信開発諮問委員会

- 二二五 C 7 電気通信開発諮問委員会は、構成国の主要府の代表者、部門構成員の代表者並びに研究委員会の議長及び副議長に開放する。
- 二二五 D 8 電気通信開発諮問委員会は、次のことを行う。
- 二二五 E (1) 電気通信開発部門の活動に関する優先順位、計画、運用、財政事項及び戦略を検討する事。
- 二二五 F (2) 第二〇九号の規定に基づいて作成する作業計画の実施に関する進捗状況を検討する事。

Groupe consultatif pour le développement  
des télécommunications

Annexe 215C 7 Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents et vice-présidents des commissions d'études.

Annexe 215D 8 Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications:

Annexe 215E 1) étudie les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies applicables aux activités du Secteur du développement des télécommunications;

Annexe 215F 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail établi conformément aux dispositions du numéro 209 de la présente Convention.

mondiale ou d'une majorité des Etats Membres appartenant à la région intéressée dans le cas d'une conférence régionale, sous réserve des dispositions du numéro 47 de la présente Convention.

Annexe 213A 3 Une conférence mondiale de développement des télécommunications peut adresser au Groupe consultatif, pour avis, pour le développement des télécommunications des questions spécifiques relevant de son domaine de compétence.

ARTICLE 17

Commissions d'études du développement des télécommunications

Annexe 215A 3 Chaque commission d'études du développement des télécommunications préparé pour la conférence mondiale de développement des télécommunications un rapport indiquant l'état d'avancement des travaux ainsi que d'éventuels projets de recommandation nouvelle ou révisée, en vue de leur examen par la conférence.

Annexe 215B 4 Les commissions d'études du développement des télécommunications étudient des Questions et élaborent des projets de recommandation qui doivent être adoptés conformément aux procédures énoncées aux numéros 246A à 247 de la présente Convention.

Annexe 215E 17A ARTICLE 17A